

# L'assurance dépendance : situation actuelle et perspectives

# La dépendance

---

- **L'environnement**
  - **La problématique de la dépendance**
  - **La prise en charge publique : l'APA**
- **Le marché**
  - **L'assurance dépendance en France en 2010**
  - **Les sociétés d'assurances**
    - La dépendance prise en charge par les sociétés d'assurances
    - Les principales caractéristiques des contrats des sociétés d'assurances
- **Les travaux en cours**
  - **Calendrier**
  - **Le constat**
  - **Les propositions**
  - **Conclusions**

# La problématique de la dépendance

**Un problème croissant qui résulte de mouvements structurels puissants :**

- un allongement de l'espérance de vie, conséquence de l'amélioration de l'état de santé général de la population
- une hausse de la population de personnes âgées de 60 à 75 ans
- une croissance du nombre de personnes dépendantes

**Une dépense publique liée à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées élevée : 21,6 milliards € pour 2009, soit 1,1 % du PIB (1,5 % en 2025).**

**Les dépenses de l'APA devraient atteindre 8,0 milliards € en 2025.**

## Les dépenses publiques 2009 en faveur de la dépendance

Source : rapport Rosso-Debord

	Montants (Mds €)	%
Soins	12,0	56
Hébergement	2,1	10
Aide à la personne	7,4	34
<i>dont allocation personnalisée d'autonomie</i>	<i>5,1</i>	<i>24</i>
Autre	0,1	ε
<b>Total</b>	<b>21,6</b>	<b>100</b>

# La prise en charge publique : l'APA

---

L'APA, pièce maîtresse du financement public de la dépendance, versée aux personnes de plus de 60 ans, en situation de perte d'autonomie.

→ pas soumise à des conditions de ressources mais son calcul prend en compte les revenus du bénéficiaire

→ prise en charge à 100 % pour des revenus inférieurs ou égaux à 696 € de revenus mensuels puis dégressif jusqu'à 2 772 € mensuels et plafonné à 124 € au-delà.

Un coût moyen mensuel de la dépendance de 2 000 € ou plus, bien supérieur au montant de la retraite moyenne (1 200 €).

→ dispositif qui ne permet pas aux ménages de couvrir l'ensemble des dépenses liées à la perte d'autonomie : problème du reste à charge

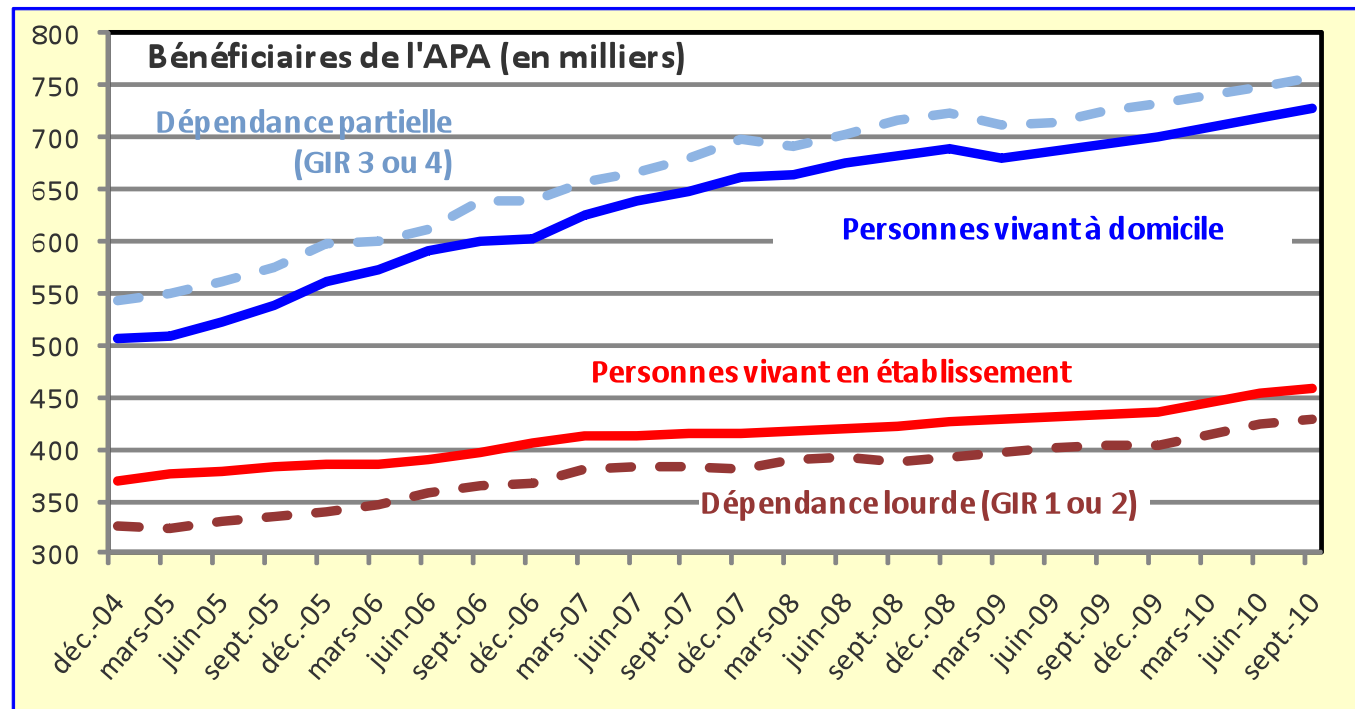
Près de 10 milliards € acquittés par les ménages chaque année en complément des ressources fournies par la solidarité nationale pour la couverture des frais liés à la dépendance.

# La prise en charge publique : l'APA

**1,2 million de personnes âgées sont bénéficiaires de l'APA fin septembre 2010 (+ 3 % / un an).**

**→ 61 % vivent à domicile et 39 % en établissements.**

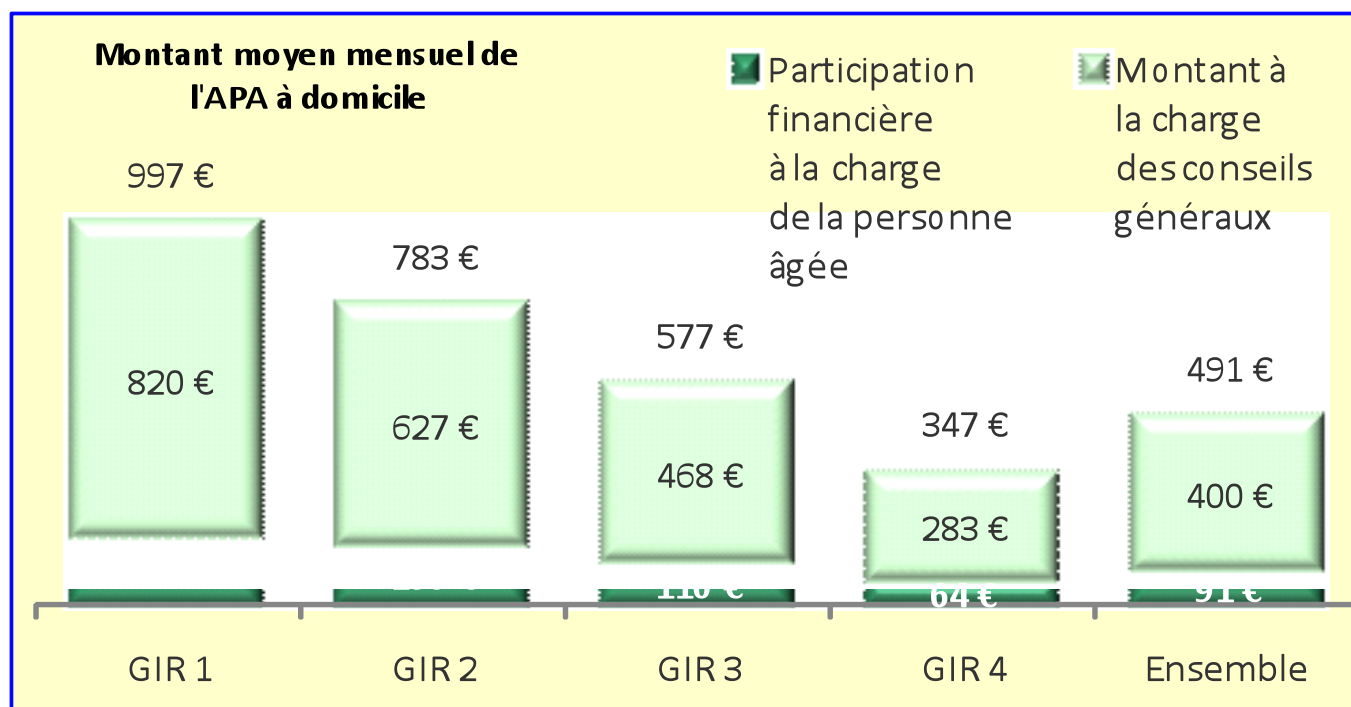
**→ 21 % des bénéficiaires vivant à domicile sont en dépendance lourde contre 61 % pour ceux vivant en établissements.**



# La prise en charge publique : l'APA

5,3 milliards d'euros versés au titre de l'APA par les conseils généraux (sur un an)

→ 400 € / mois en moyenne pour les bénéficiaires résidant à domicile sachant que 77 % d'entre eux acquittent un ticket modérateur de 121 € en moyenne



# L'assurance dépendance en France en 2010

---

➤ **5,5 millions** de personnes couvertes

dont **25 %** par des contrats souscrits à titre **individuel et facultatif**

dont **75 %** dans le cadre de **l'entreprise (collectif et obligatoire) ou d'un groupe mutualiste (individuel et obligatoire)**

▪ **3,6 millions** par les mutuelles « 45 » (Code de la mutualité)

▪ **1,6 million** par les assureurs (Code des assurances)

▪ **0,3 million** par les institutions de prévoyance (Code de la sécurité sociale)

➤ Une collecte annuelle de **550 millions €**, dont **73 %** par les sociétés d'assurances

➤ Environ **160 millions €** de prestations versées sous forme rentes ou de capital, dont **88 %** par les sociétés d'assurances

➤ **3,7 milliards €** de provisions constituées au titre des contrats en cours, dont **78 %** par les sociétés d'assurances

# L'assurance dépendance en France en 2010

---

## ➤ Plusieurs types de couvertures

- Exclusivement dédiée à la dépendance
- Associée à une garantie autre (santé, décès, épargne, retraite, ...)

## ➤ Plusieurs modalités de souscription

- Démarche facultative : la personne est libre de s'assurer quelque soit la forme du contrat, soit directement auprès de l'organisme d'assurance, soit par l'intermédiaire d'un groupe (association, entreprise,...)
- Démarche obligatoire : la personne est assurée automatiquement du fait de son appartenance à un groupe (entreprise, association, branche professionnelle ...)

# L'assurance dépendance en France en 2010

---

## ➤ Prestations

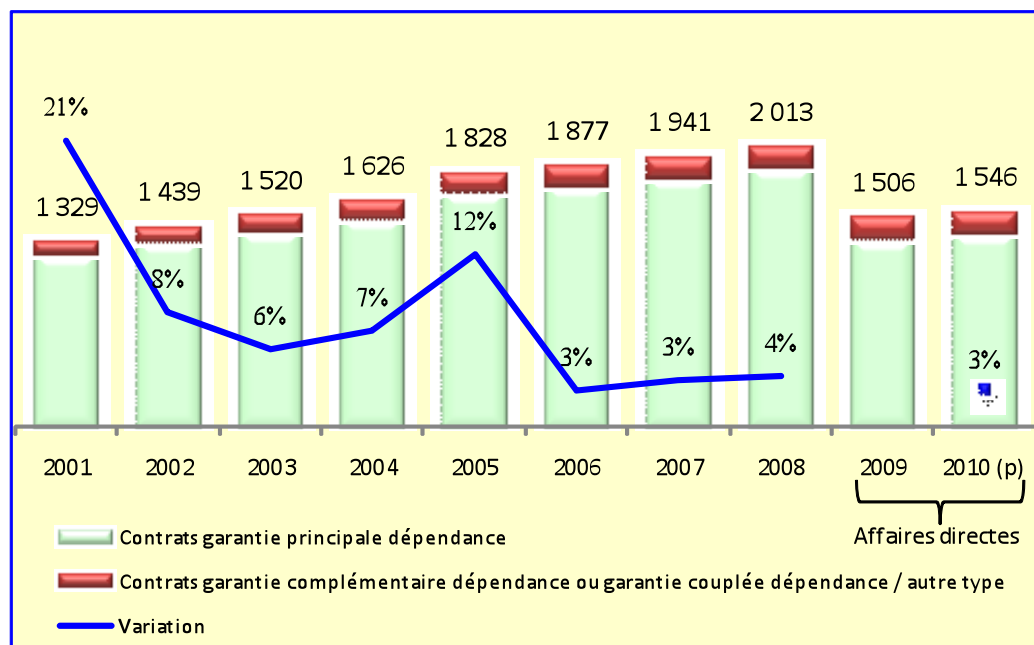
- Une rente viagère forfaitaire (généralement entre 300 à 2000 € par mois) en cas de dépendance lourde
- En cas de dépendance partielle, une rente égale à 50% / 70% de la rente de base
- Un capital « premières dépenses »
- Des prestations d'assistance dès la souscription du contrat et à la survenance de la dépendance

## ➤ Durée de couverture

- Durée viagère : dès la souscription, la personne est garantie quelle que soit la date de survenance du risque
- Durée temporaire : la personne est couverte pendant une période déterminée avec généralement renouvellement de la garantie au terme de la période

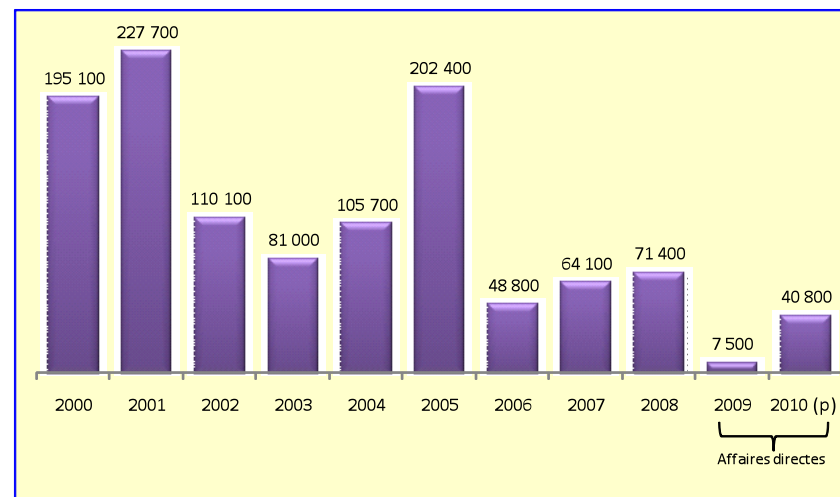
# La dépendance prise en charge par les sociétés d'assurances

Un marché qui s'est nettement ralenti .....



Nombre de têtes assurées (en milliers) et variation annuelle (y compris les personnes couvertes au titre de la réassurance des mutuelles 45 jusqu'en 2008)

..... en raison d'un flux net de nouveaux contrats en nette diminution



# La dépendance prise en charge par les sociétés d'assurances

---

## Les contrats garantie principale dépendance à adhésion individuelle en 2010

- **1 070 900** personnes couvertes
- **27** sociétés détiennent dans leur portefeuille **71** produits dont **31** ne sont plus commercialisés fin 2010
- **370,5** millions € de cotisations
- une cotisation moyenne annuelle de **346 €**
- une entrée en dépendance en moyenne à **80 ans**
- environ **16 200** rentes en cours pour un montant moyen mensuel proche de **546 €**
- **2,7** milliards € provisionnés pour couvrir les engagements futurs

# Les principales caractéristiques des contrats des sociétés d'assurances

---

**Les contrats garantie principale dépendance à adhésion individuelle en 2010**

**Age de souscription : de 18 ans à 77 ans (61 ans en moyenne)**

**Questionnaire médical : dans tous les cas (éventuellement simplifié)**

**Délai de carence en cas de maladie mais pas en cas d'accidents : généralement 12 mois sauf pour les maladies neuropsy. (36 mois).**

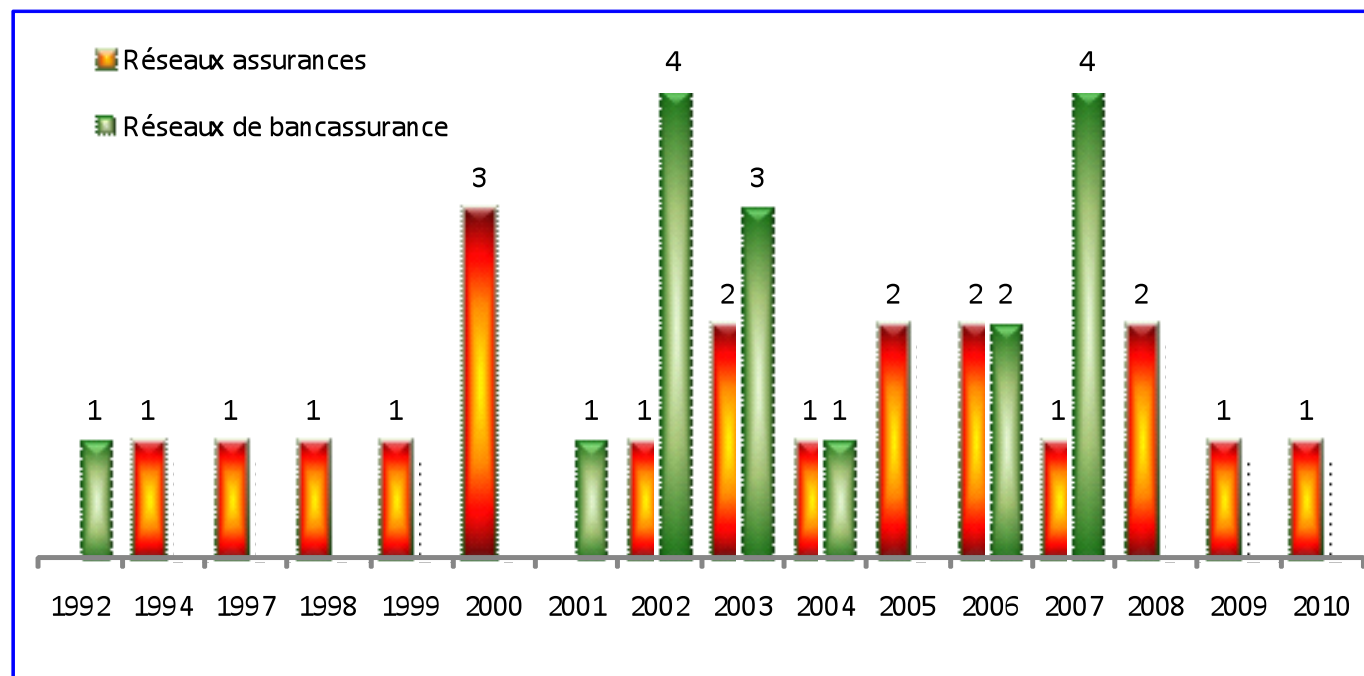
**Franchises absolues ou relatives, en cas de maladie ou d'accidents : généralement durée de 3 mois**

**Valeur de réduction en cas de cessation de paiement des cotisations : après 8 années de paiement (dans 50 % des contrats) mais possible également avant (2 ou 5 ans) ou après (10 ans) ou pas du tout**

# Les principales caractéristiques des contrats des sociétés d'assurances

## Peu de nouveaux contrats depuis 3 ans

Nombre de contrats garantie principale dépendance à adhésion individuelle et toujours commercialisés fin 2010 selon l'année de création



# Les travaux en cours (mars 2011)

# Travaux en cours – Le calendrier

---

**1er semestre 2010** : Deux groupes de travail techniques ont été organisés par les pouvoirs publics: le « groupe de travail des possibilités d'un partenariat public privé pour l'évaluation de la perte d'autonomie » et le « groupe de travail cahier des charges des plans de prévoyance pour l'autonomie ».

**Novembre 2010** : Le président de la République annonce une réforme pour le deuxième semestre 2011 qui devrait figurer dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012.

**Décembre 2010** : Création du comité interministériel (JO du 30 décembre 2010), « chargé de préparer le débat sur la dépendance des personnes âgées, d'en assurer le suivi et d'en tirer les conclusions », annonce par la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale de la mise en place de 4 groupes de travail gouvernementaux et des débats en région, lancement de consultations ...

# Travaux en cours – Le calendrier

---

**Janvier 2011** : mise en place de 4 groupes de travail gouvernementaux

- « Société et vieillissement »
- « Enjeux démographiques et financiers de la dépendance »
- « Accueil et accompagnement des personnes âgées »
- « Stratégie pour la couverture de la dépendance des personnes âgées »

+ GT du cabinet de Mme Bachelot, de l'Institut des actuaires, du Medef, ...

**Avril 2011** : lancement des débats en régions

**Juin 2011** : Conclusion des travaux menés en régions

Conclusion des travaux des groupes gouvernementaux

Remise d'un rapport sur les différents travaux au président de la République

**Préparation du PLFSS pour 2012**

# La position de la profession – Le constat

---

- **Le nombre de personnes âgées dépendantes augmentera dans les prochaines années de façon inéluctable**
- **Le dispositif actuel laisse de nombreux besoins non couverts**
- **La dépendance est un risque assurable**

# La position de la profession – Les propositions

---

- A chacun son rôle
- Un « partenariat public privé » est indispensable pour plusieurs raisons
- Ce cadre partenarial d'intervention des organismes d'assurance s'appliquerait de façon large et homogène
- Comment répondre aux besoins des personnes aujourd'hui trop âgées pour souscrire une assurance contre la perte d'autonomie ?
- Les Français doivent être davantage sensibilisés/incités à des efforts de prévoyance

# Conclusion

---

- Une couverture assurantielle universelle
- Un partenariat public-privé

Ce modèle serait bénéfique :

- pour les citoyens, notamment les classes moyennes, car ils auraient **les moyens de financer leur dépendance future**.
- pour l'État car **les finances publiques**, déjà en grande difficulté, **n'assumeraient pas seules l'augmentation du coût** de la dépendance.
- Pour les assureurs car ils sont les seuls à savoir gérer les risques longs de façon provisionnée et prudente
- pour la santé publique car les organismes d'assurance pourraient **investir massivement dans la prévention et les services** à la personne ;
- pour l'économie car la solvabilisation des familles et les investissements des assureurs permettraient de **développer fortement le secteur des services à la personne**, générateur d'innovations et d'emplois.